

ré sa pétition à la publicité pour que le public soit à même de juger, a-t-elle dit, si les exposés de la requête sont bien fondés.

Nous la reproduisons telle que nous la trouvons dans le *Canadien*.

“ Les soussignés, président et secrétaire-trésorier de la Société d'Agriculture du comté de Champlain, ont l'honneur de vous soumettre copie de certaines résolutions adoptées par la dite société dans son assemblée du 2 du courant et de vous représenter respectueusement :

“ Que les neuf dixièmes de la population du Bas-Canada se dévouent à la tâche rude et difficile de la culture des champs, et que toute amélioration faite au système de culture suivi dans cette province est un grand soulagement apporté au sort, de la classe nombreuse des agriculteurs.

“ Que malgré tous les progrès que nous avons faits depuis quelques années, il faut reconnaître que l'agriculture est encore arriérée dans le Bas-Canada, et que loin d'être en état de suffire à la subistance de toutes les classes de la population du pays, elle ne suffit même pas à ceux qui s'y livrent exclusivement.

“ Qu'un des moyens les plus efficaces pour changer cet état de chose est, dans l'opinion de la Société d'Agriculture du Comté de Champlain, et particulièrement des soussignés, la publication d'un petit traité d'agriculture rédigé dans un style clair et précis, débarrassé de toute idée spéculative et de tout terme scientifique, se bornant à exposer le principe élémentaire de l'agriculture, et à enseigner au cultivateur en termes vulgaires et à la portée de ses connaissances les moyens d'améliorer son sol par l'application des engrais et par un système de rotation des semences, comme aussi à augmenter et améliorer son bétail, et cela avec le seul capital que représentent son travail et celui de sa famille. Ce traité devait être répandu à profusion parmi les cultivateurs de la province afin que chaque habitant puisse en avoir un exemplaire, et par conséquent en pouvoir prendre facilement connaissance : et dans le but d'en disséminer les connaissances d'une manière plus efficace on devrait en faire un livre d'école dans les campagnes, afin de donner aux enfants des cultivateurs le goût de l'agriculture.

“ Les soussignés croient devoir suggérer aussi qu'il serait très avantageux pour les sociétés d'agriculture que l'octroi de la législature leur fut distribué pas plus tard que le mois de juillet de chaque année, surtout lorsque l'argent doit être employé à l'achat d'animaux.

“ En terminant, les soussignés se flattent que votre chambre prendra en considération la présente requête et les résolutions ci-jointes, et que vous prendrez tous les moyens qui sont à votre disposition pour les mettre à effet.

FERD. FILTEAU,
Président.

ROB. TRUDEL,
Sec.-Trés.

“ Ste.-Geneviève de Batiscan, 19 mars 1861. ”

Après cela, que dire ? Nous abandonnons les commentaires au jugement de nos lecteurs.

Nous ne pouvons que nous demander quel est le but du cours d'agriculture que l'on fait suivre aux élèves des écoles normales, si en définitive ces élèves, qui sont destinés à diriger les écoles primaires, ne doivent pas faire profiter leurs futurs écoliers des connaissances qu'ils en tirent ?